



Terrasse sans permis de construire

Par **Lulay**, le **23/06/2009** à **15:42**

Bonjour,rnrnBonjour, rnrnMon voisin a construit une terrasse surélevé d'une hauteur d'environ 1,20 m, très proche de notre haie et sans permis de construire. lorsque le voisin est sur sa terrasse, il a le plaisir de regarder dans notre jardin et dans les chambres du premier étage et il ne se gêne pas pour le fairernrnLa mairie de ma ville m'a juste demandé de faire une lettre en expliquant la situation. Sur quel article du code de l'urbanisme puis-je m'appuyer ?rnrn Que puis-je attendre de la part de la mairie ? Si la mairie ne fait rien, où puis-je m'adresser ? rnQue risque le voisin ? La démolition peut-elle être demandée ?rnrnMerci pour vos réponses,
Cordialement